



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°20-08

Le Comité Syndical a été convoqué le 31 janvier 2020 pour une réunion le 7 février 2020 et le quorum n'a pas été atteint.

Or l'article 9.7 « délibérations », alinéa 1 des statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse dispose :
« Le comité syndical ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint : celui-ci est de la moitié plus un du total des sièges pourvus. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu à au moins 3 jours d'intervalle. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables sans condition de quorum ».

Une seconde convocation a donc été adressée aux membres du Comité Syndical le 10 février pour une réunion le 12 février 2019.

L'an deux mille vingt, à 14h30

Le 12 février à Charleville-Mézières,

Date de convocation	10 février 2020
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Titulaires ◆ Suppléants ◆ Présents ◆ Votes par procuration 	50 Titulaires 50 Suppléants 7 Présents 0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bernard PIERQUIN
M. Boris RAVIGNON
M. Pascal MAUROY
M. Claude LALLEMENT

M Robert PASCOLO
M. Michel NORMAND
Mme Christine NOIRET - RICHET

Objet de la délibération :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Résultat du vote
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget présenté est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité Syndical.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées puisque les charges de personnel ne prévoit pas de recrutement supplémentaire, les charges à caractère général les actions définies lors du DOB :

- L'organisation d'une conférence internationale
- La mise en œuvre d'une stratégie « biodiversité »
- Des actions de communication
- L'entretien de la ZRDC de Mouzon
- Les indemnités pour sur inondation

Les recettes de fonctionnement sont :

- Les aides accordées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Les cotisations des adhérents (le montant global de ces cotisations reste le même depuis 2018)

Les dépenses d'investissement sont composées :

- Des opérations que l'EPAMA – EPTB mène et finance en son nom propre

Opérations	Dépenses	Total subventions	Montant auto-financement
Ségilog			2 000
Développement Logiciel OSIRIS	200 000 TTC	160 000	40 000
Etude fonctionnement Sédimentaire fleuve Meuse	400 000 TTC	320 000	80 000
Refonte des Sites internet et création d'un Géoportail	200 000 TTC	140 000	60 000
HEBMA (part résiduelle fin phase conception)			20 000
Seuils Meuse Médiane (fin phase ACT + pub marché)			11 280

- Des opérations que l'EPAMA- EPTB mène en délégation de compétence

Opérations		Déléataire	Dépenses inscrites au BP 2020 en € TTC
HEBMA	Phase travaux	Ouest Vosgien et Terre d'Eau	676 771
Aménagement des seuils Meuse Médiane	Fin de phase de conception et phase travaux	Sammiellois	914 286
Entretien et restauration Semoy	Phase de conception et travaux	Vallées et Plateau d'Ardenne	1 724 580
Gestion différencié Vence	Travaux – marché à bon de commande	Crêtes Préardennaises	25 000
AGEC		Terre d'Eau	216 738
Marsoupe	Phase de conception	Sammiellois	234 000
Pays Sedanais	Phase de conception	Ardenne Métropole	3 052 688
PGMA	Etude	ARM / VPA / Crêtes / Ardenne Métro	612 000
Restauration Meuse et affluents	Conception	Sammiellois / Aire à l'Argonne / Val de Meuse Voie sacrée	56 460

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions, dotation (FCTVA)

Le Comité Syndical de l'EPAMA :

ADOpte le budget primitif 2020, budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 417 611,93 €
- Section d'investissement : 9 696 480,75 €



Le Président de L'EPAMA

Boris RAVIGNON

